

COMMUNE DE BAZOUGES LA PEROUSE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
26/06/2025

Date d'affichage
03/07/2025

Nombre de conseillers
En exercice : 19
Présents : 10
Votants : 14

L'an deux mil dix vingt cinq

*Le 1^{er} Juillet à 20 Heures 00 Minute, le **Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de monsieur Pascal HERVÉ (Maire)*

Étaient présents :

HERVÉ Pascal, BONDIGUEL Nathalie ISAMBARD Albert, GUIBLIN Aline, LE GONIDEC Guy, Rémy GORON, BRIAND Henri, JALLU Yann, ALEXANDRE Pierre, BERTAUX Delphine,

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents Excusés : LANDAIS Fabienne, JOUAUX Laëtitia, LEGOUT Séverine, JOUAUX Laëtitia, DURAND Marie-Claude,

Absents : BOULET Peggy, LAUNAY Chantal, ROCHELLE Stéphane, SAINT MLEUX Xavier, DURET François

Pouvoirs : Marie-Claude DURAND donne pouvoir à LE GONIDEC Guy, LANDAIS Fabienne, donne pouvoir à GORON Rémy, JOUAUX Laëtitia donne pouvoir à BERTAUX Delphine, LEGOUT Séverine donne pouvoir à Albert ISAMBARD

Mme Aline Guiblin a été élue secrétaire de séance.

N°03-07-2025 Elections municipales – gratuité des salles

Monsieur le Maire propose au conseil municipal que les salles de la commune puissent être mises à disposition gracieuse dès lors que l'objet de leur utilisation soit en lien direct avec les élections municipales 2026.

Il précise que cela permettrait de rendre plus aisé l'organisation de réunions publiques, de travail ou autre pour les listes qui souhaiteraient s'organiser ou se faire connaître de la population.

Considérant que le foyer associatif n'est pas une salle appartenant à la commune, monsieur le Maire invite le conseil à solliciter l'accord de Couesnon Marches de Bretagne afin que cette salle puisse également être mise à disposition gracieusement.

Il précise également que les mises à dispositions s'effectueront en fonction des disponibilités des salles, également utilisées par des particuliers et associations, et que cette gratuité ne dispensera pas de la fourniture d'une attestation d'assurance avant toute remise de clef.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de la mise à disposition de l'ensemble des salles municipales pour toute action en lien avec les élections municipales 2026 à compter du 1^{er} septembre 2025

Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le

ID : 035-213500192-20250701-03_07_2025-DE

Précise que ces mises à disposition s'effectueront selon la disponibilité des salles

Demande à Couesnon Marches de Bretagne l'autorisation de déroger à la tarification prévue pour la mise à disposition du foyer associatif dans le cadre de réunions politiques liées aux élections municipales de 2026

Autorise monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

La Secrétaire de Séance
Aline GUIBLIN



Le Maire
Pascal HERVÉ

